



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2025
- 3) Accord sur le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) portant sur les 12 communes d'Annemasse Agglo
- 4) Approbation de la convention de mise à disposition du service mutualisé d'entretien de la voirie entre Annemasse Agglo et la commune de Bonne pour les années 2026 à 2028
- 5) Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 1368 sise L'Etang à Bonne (74380)
- 6) Garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt souscrit par la SA d'HLM HALPADES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de l'opération sociale de 18 logements située à Sous-Malan
- 7) Approbation de la participation communale journalière aux frais de séjour en centres de vacances organisés par la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie pour l'année 2026
- 8) Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs - Suppression d'emplois permanents
- 9) Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale
- 10) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 11) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 12) Informations et questions diverses

A Bonne, le 06 novembre 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

